



Syndicat Mixte de THANN-CERNAY pour la gestion des déchets ménagers et assimilés
(Siren : 256802208)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Thann
Arrondissement	Thann
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	07/11/1990
Date d'effet	07/11/1990

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Michel KNOERR

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	24 rue du Général de Gaulle
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	68800 THANN
Téléphone	
Fax	
Courriel	webmaster@ccpaysdethann.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	42 015
Densité moyenne	230,95

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
68	CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (246800676)	CC
68	CC Thann-Cernay (200036465)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <p><i>A. L'intégralité de la collecte des ordures ménagères et assimilées</i></p> <p>Par substitution</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <p><i>B. Le traitement des ordures ménagères et assimilées</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres <p><i>C. Engagements contractuels Le Syndicat Mixte pourra réaliser - ou faire réaliser - pour le compte des Communautés adhérentes en tout ou partie, de leurs communes ou des autres personnes physiques ou morales, privées ou publiques - et ceci dans le cadre de ses compétence - des prestations de service dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service seront fixées par convention conformément à l'article L5211-56. Il pourra également intervenir comme mandataire conformément à la Loi du 12 juillet 1985 et le cas échéant, comme coordonnateur d'un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Le Syndicat Mixte peut adhérer à un autre syndicat mixte dans le domaine des ordures ménagères.</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
68	Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets ménagers du Secteur 4 (256801531)	SM fermé	168 532

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)